



# Peut on obliger une personne qui connaît l'auteur d'une dénonciat

Par Indra, le 22/07/2016 à 13:53

Bonjour,

Mon voisin me raconte pour la troisième fois qu'une personne, une femme raconte de choses entièrement fausses sur moi. J'aurais une relation avec un homme de la ville à côté, je suis tous les nuits au casino et la police dois me sortir de là, et maintenant je suis une ivrogne notoire. On pourrait en rire, car les 2 premiers sont aisément contrôlables. mais dire d'une personne qu'elle boit est pas du tout bon pour mon image. le voisin connaît la personne. Quand je lui ai demandé de me dire qui raconte cela, pour que je puisse me défendre en portant plainte pour diffamation calomnieuse. Car tout est faux; je ne sors jamais, que pour faire mes courses et encore accompagnée. je ne bois pas plus qu'un verre de vin par jour et encore chez moi. je ne suis jamais dans un bar. Je n'ai pas d'homme dans ma vie. Mais le voisin refuse de me dire qui c'est. Je ne pourrais donc pas me défendre à cause de ça. si je dépose une main courante, Est-ce que la police pourrait connaître le nom de cette personne, en lui le demandant? En a-t-il le droit de m'empêcher de me défendre? merci de votre réponse.